



ORDRE DES MEDECINS
Conseil départemental du Gard
Maison des Professions libérales
et de Santé
Parc Georges Besse
30000 NIMES
cd.30@ordre.medecin.fr
Tél: 04 66 04 91 13

Puis je accueillir en stage un lycéen dans mon cabinet ?

Cela n'est pas recommandé en raison des obligations liés au secret médical : toute personne qui assiste un médecin est astreinte au secret professionnel , ce qui rend d'autant plus impossible pour un stagiaire lycéen d' accéder au dossiers médicaux et encore moins d'assister à une consultation médicale . D'autre part un patient ne peut délier le médecin du secret médical .

En cas de rupture du secret médical par le lycéen , la responsabilité du médecin sera engagée